

Comité Technique Local du 9 octobre 2015

En réponse aux déclarations liminaires, le Président a indiqué que les restructurations sont à minima pour le département, qu'il est sensible à la suppression des postes comptables et qu'il est assez prudent sur l'exercice. Il a précisé qu'il démontrera que cet exercice n'est pas un exercice emploi (c'est-à-dire qu'il ne doit pas s'accompagner de suppressions d'emplois).

1/ Point d'information sur la restructuration du réseau des Pyrénées Atlantiques :

Pour mémoire, les projets de restructuration concernaient :

- Le transfert du SIE d'Orthez au SIE de Pau-sud : **abandonné** ;
- Le transfert du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie de Morlaàs au SIP de Pau-nord : **abandonné** ;
- Le transfert du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie de Lescar au SIP de Pau-nord ;
- Le transfert du SIP de Pau-est au SIP de Pau-nord ;
- Le transfert du SIE de Pau-est au SIE de Pau-nord ;
- Le transfert de l'activité Hôpital de la Trésorerie de Pontacq vers la trésorerie de Pau CH.

Lors du CTL du 17 septembre dernier, l'abandon du projet de Morlaàs avait donc été annoncé par le président qui a rappelé que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) n'était pas très favorable et qui a pointé les incertitudes relatives au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Le transfert du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie de Lescar au SIP de Pau-nord, qui avait été validé lors du CTL du 17 septembre et à nouveau au CTL du 24 septembre, **est également abandonné**. Le Président a exposé les arguments qui ont motivé son choix, à savoir :

- l'accroissement de la population sur Lescar qui est un bassin d'emploi dynamique et le fait que l'agglomération de Pau se développe vers l'extérieur ;
- les difficultés en personnels sur les SIP de Pau (-10 agents), associées au nombre important de rôles d'impôt qui aurait engendré une surcharge de travail pour le SIP de Pau-nord.

Le Président s'est dit satisfait de sa décision, estimant que le dialogue et la concertation ont fonctionné.

Les élus FO-DGFIP 64 ont fait part du soulagement des agents des SIP de Pau, ces derniers ayant des craintes du fait de l'augmentation de l'affluence à l'accueil (plus de 20% des habitants des Pyrénées-Atlantiques vont voir leur TH augmenter) à laquelle ils vont devoir faire face.

En ce qui concerne le transfert du SIP de Pau-est au SIP de Pau-nord, les élus FO DGFIP 64 ont indiqué que les agents ne s'expriment plus car ils sont démotivés et que les chefs de service devront être à leur écoute. Le Directeur Départemental avait annoncé sa venue, mais les agents ne l'ont pas vu.

M. Nésa a précisé que sa visite (qu'il a dû reporter en raison de l'indisponibilité pour raison médicale du directeur du Pôle Gestion Fiscale).aurait bien lieu et qu'il s'assurerait que les demandes des agents seront prises en compte dans la limite des possibilités (budgétaires notamment). Sur ce dernier point, la directrice du Pôle Pilotage et Ressources a indiqué qu'il a été demandé à la Direction Générale une enveloppe de 15 000 € (estimée à la louche !) pour les restructurations de fin d'année et pense que celle-ci sera attribuée. Le Président a précisé que, si cela s'avère nécessaire, un effort supplémentaire pourrait être fait sur le budget départemental.

M. Nésa et Mme Cheylan ont indiqué que les projets de fusion des SIP et SIE sont encore en phase de réflexion et de discussion sur les modalités techniques (organisation du travail et organisation des espaces).

Il faut trouver un espace de cloisonnement qui convienne à tout le monde pour le SIE, revoir les espaces pour le SIP et étudier les problématiques en terme de sécurité (évacuation en cas d'incendie).

La création des structures fusionnées sera effective au 1er janvier 2016, mais le déménagement des agents pourra être repoussé si nécessaire.

La question de la création d'un pôle transverse dans les SIP a également été abordée ; il a été indiqué que la cellule transverse doit s'occuper des tâches complexes (notamment sur le foncier) et qu'il s'agit d'une cellule d'appui.

De nouvelles réunions devraient avoir lieu sur les différents sujets liés à ces fusions, une présentation en CHS sera effectuée le 1er décembre et les évolutions seront présentées au CTL qui suivra.

2/ Mise en place de l'apprentissage à la DGFIP :

Le déploiement du dispositif national au niveau du département se caractérise par l'arrivée de 3 apprentis en formation BTS géomètre topographe, en formation sur 2 ans.

Le Président a indiqué qu'il souhaitait une mise en œuvre sérieuse de ce dispositif qui, il l'a reconnu, constituera tout de même une surcharge de travail pour les géomètres qui devront former les apprentis ainsi que pour les tuteurs.

3/ Horaires d'ouverture de la Trésorerie de Garlin :

La Trésorerie de Garlin demande une diminution de ses horaires d'ouverture (à 17h/semaine) afin de lui permettre de former l'agente affectée au 1er septembre et issue d'un poste spécialisé. Il s'agit d'un poste à un agent, la collègue nouvellement arrivée ne peut donc être formée que par la chef de poste.

Les élus FO-DGFIP 64 ont souhaité attirer l'attention du Président sur la situation de plus en plus difficile de certains postes où les chefs de poste et/ou les agents ne prennent plus leurs congés, ne vont plus en formation et sur le fait que l'EDR n'est pas assez étoffée pour palier ces difficultés. Les postes se voient donc contraints de réduire leurs horaires d'ouverture au public, les conditions de travail se dégradent, les équipes prennent sur elles et les arrêts maladies augmentent.

M. Nésa considère que les réductions des horaires d'ouverture restent dans la limite du cadre qui a été posé par la Direction Générale et que ces situations sont le prix à payer à sa position de ne pas fermer les structures ; il a également rappelé les difficultés de renforcer l'EDR car cela nécessiterait d'enlever des personnes dans d'autres structures, ce qui aurait pour conséquence une dégradation des missions.

4/ Questions diverses :

Le Président est revenu sur les **vacances d'emplois** en indiquant que sur le département les vacances conjoncturelles liées aux maladies représentent 41 ETP pour les Congés de Maladie Ordinaire, 17 ETP pour les CLM et 25 ETP pour les départs non compensés dans l'attente de remplacement. Le département souffre également d'une moyenne d'âge élevée et donc de congés maladies plus importants que d'autres départements.

La signature du Bail de la **Trésorerie d'Anglet** dans les locaux de l'Aéroport Biarritz Pays Basque est imminente.

Le versement de l'**ACF accueil** de 2015 sera effectué en décembre et celui de l'**ACF caisse** devrait l'être en janvier 2016.

Les **indemnités exceptionnelles** sont remplacées par des indemnités dégressives à partir de mai 2015. Des répercussions auront lieu pour les agents concernés à compter de la paye d'octobre 2015. Ces évolutions concernent les agents qui sont rentrés dans les services avant 1998 et qui ont changé d'échelon dans l'année. Un courrier individuel avec un tableau avant/après sera adressé par le service RH ; pour le mois d'octobre 2015, cela concerne 73 agents dans le département.

Vos représentants FO-DGFIP 64 à ce CTL :

Hervé LARROUQUERE (Trésorerie Bayonne CH) / Bernadette LAYRIS-VERGES (Accueil Pau-Orléans) / Christine GABARRUS (Trésorerie Hasparren) / Isabelle SORIANO (Trésorerie Anglet-Adour-Océan)